

Longueuil, le 12 avril 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 13294– Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 mars dernier, concernant le 529, Grand boulevard et 41, rue Lucien-Manning (lot 2 455 882 du cadastre du Québec). Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

- 7610-16-01-0131300 Boîte 238753;
 1. Lettre du 10 avril 1989 (2 pages);
 2. Note de service du 7 avril 1989 (1 page);
 3. Rapport de l'accident technologique du 2 avril 1989 (2 pages);
 4. Rapport de l'accident technologique du 21 avril 1989 (5 pages);
- 7610-16-01-0763500 Boîte 507825;
 1. C.R.T. du 9 juin 2000 (1 page);
 2. Plainte du 7 février 2000 (2 pages);
- Boîte UR-15 505531;
 1. C.R.T. du 9 juin 2000 (1 page);
 2. Rapport de l'accident technologique du 4 février 2000 (3 pages);
- Fiche GTC 4314 (2 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (11)

Longueuil, le 10 avril 1989

Garage Gordon & Yvon Inc.
529-A Grand Boulevard
Ile Perrot, Qc
J7V 4X4

A l'attention de monsieur Yvon Bourget.

Objet: Gestion des déchets dangereux

Messieurs,

Nous vous avisons par la présente que nous avons effectué une inspection le 6 avril 1989 à votre entreprise de peinture et de débosselage située sur la rue Grand Boulevard à l'Ile Perrot.

A cet effet, nous avons constaté que vous produisez deux (2) types de déchets; soit de toluène et de l'huile usés. Ces déchets sont des déchets dangereux en se basant sur l'article 1 du Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1), et doivent être entreposés de façon adéquate et réglementaire.

Selon les informations obtenues; il appert que vous utilisez de l'huile usée comme abat poussière et ce en contravention à l'article 9 du Règlement sur les déchets dangereux qui stipule que:

Art. 9 "Prohibition: Nul ne peut émettre, déposer, dégager ou rejeter un déchet dangereux dans l'environnement ou dans un système d'égoût à moins que cette émission, ce dépôt, ce dégagement ou ce rejet ne s'effectue conformément à la Loi et au présent règlement.

Cette prohibition est établie au sens du deuxième alinéa de l'article 20 de la Loi.

Sans restreindre la généralité du premier alinéa, il est notamment interdit d'épandre de l'huile pour abattre de la poussière ou de brûler des huiles usées autrement qu'à des fins énergétiques pour une industrie ou pour une serre.

...2

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement de déverser vos déchets dangereux dans l'environnement (huile et toluène usés) et de les entreposer conformément au règlement sur les déchets dangereux et aux normes prescrites dans le guide d'entreposage de déchets dangereux.

De plus, vous devriez produire un rapport annuel sur la production de déchets dangereux (annexe V), tel que prescrit à l'article 106 du Règlement sur les déchets dangereux qui stipule que:

Art. 106 "Rapport: Quiconque possède des déchets dangereux régis par le présent règlement doit transmettre au sous-ministre avant le 15 avril 1986, un rapport sur les déchets dangereux en sa possession le 15 octobre 1985, conformément à la formule prescrite par l'annexe V.

Espérant que vous prendrez le présent avis en sérieuse considération, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Service industriel



Gérard Cusson
Chef d'équipe

JR/mfb

P.J. rapport annuel



DATE:

A: Gérard Cusson
DE: Jean Richard
OBJET: Rapport de visite, Garage Yvon et Gordon
(Déversement d'huile)

DOSSIER NO:

Le 7 avril 1989

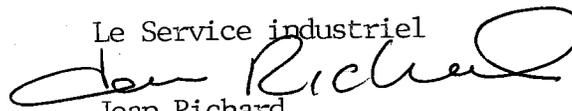
Suite à un appel de la municipalité de l'île Perrot pour nous faire part de la présence d'huile dans le fossé longeant la rue Grand Boulevard à l'île Perrot, une visite a été effectuée le 6 avril 1989 pour constater les dégâts. Le coupable serait le Garage Yvon et Gordon situé au 529A Grand Boulevard.

La quantité d'huile présente est presque négligeable (environ 10 litres) et des boudins d'absorbants ont été installés pour empêcher le déversement dans le Lac des Deux-Montagnes de l'huile en question. La raison de la présence de l'huile est assez simple; le garage entreposait une quarantaine de voitures accidentées dans sa cour, et quelques unes perdaient de l'huile. Lors de la fonte des neiges, l'huile qui était tombée sur le sol fut emportée par l'eau, causant ainsi la contamination du fossé. Lors de ma visite, seulement deux (2) voitures étaient encore entreposées dans la cour. M. Yvon Bourget m'a affirmé qu'il n'entreposerait plus de voitures chez lui, éliminant ainsi le problème à la source.

La partie du terrain qui servait à l'entreposage des voitures est recouverte partiellement d'une couche d'huile. La couche supérieure (gravier) devra être enlevée et placée dans un site d'enfouissement.

L'activité principale de garage est la peinture et le débosselage de voitures. J'ai donc vérifié les déchets dangereux présents (toluène) et leur gestion. On jette tout simplement le toluène usé dans les ordures. Donc un avis de correction s'impose, et on devra à l'avenir considérer cette compagnie comme productrice de déchets dangereux.

Le Service industriel


Jean Richard
Technicien

JR/mfb



T-6M0-89-04-02-01
Accident technologique

Organisme <i>GARAGE YVON + GORDON INC</i>	<i>YVON BOURGET</i> TEL. 453-3327	Activité
Endroit de l'accident <i>GRAND BOULEVARD</i>	<i>St Perrot</i>	Date
		Heure

Produit en cause <i>Huile Lourde + ESSENCE</i>	Quantité	Quantité récupérée	
CONTAMINATION	Eau <i>Réseau pluvial versant dans Fosse</i>		
	Air		
	Sol		
CAUSE DE L'ACCIDENT	Bris <input type="checkbox"/>	Débordement <input type="checkbox"/>	Négligence <input checked="" type="checkbox"/>
	Accident <input type="checkbox"/>	Manutention <input type="checkbox"/>	Autres _____
ACCIDENT	Terminé <input type="checkbox"/>	Sous contrôle <input type="checkbox"/>	
	Continue <input type="checkbox"/>	Aucun contrôle <input type="checkbox"/>	

ARRIVÉE SUR LES LIEUX:

Signale par <i>M. Veillette</i>		
Organisme <i>Direction générale St Perrot</i>	Téléphone <i>453-1002</i>	Date <i>89-04-02</i>

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX	
Urgence-Environnement-Québec	
Responsable de l'accident	
Responsable de l'intervention	
Autres	

REMARQUES
<i>Selon M. Veillette, l'origine proviendrait de la Cie Beton Trudeau. ai tenté de communiquer avec cette compagnie sans succès (Tel 453-5897). Le déversement est confiné au Fosse, ai demandé à M. Veillette d'installer des "bails" de paille pour mieux contenir l'huile, ce qui a été fait. Dès demain, communiquer avec la Cie Beton Trudeau pour vérification et nettoyage.</i>

COÛTS ESTIMÉS	SIGNATURE <i>Jean P. Feys</i>	DATE <i>89-04-02</i>
---------------	-------------------------------	----------------------

89-04-03

appel téléphonique de M. Veilleux. Les Bâtons
Trudeau ne sont pas en cause. Le Reversement
provient d'un peu plus haut.

Responsable Garage Yvon et Gordon 453-3327
M. Yvon Bourget
Grand Boulevard Le Perrot

Reversement d'Amis usée de Carter.

89.04.03 14h00

Je contacte M. Yvon Bourget du Garage Yvon.
+ Gordon, celui-ci me confirme qu'il y a un
furet d'huile provenant de son terrain qui
se verse dans le réseau hydrographique.
Il m'explique que son garage fait quelques
réparations mineures, des changements d'huile
à l'occasion et qu'on s'y sert de l'huile usée
pour asperger les véhicules pour des traitements
anti-corrosion et comme abat-poussière
l'été. Je lui ai demandé d'installer des
boudins absorbants dans les fossés.

Le dossier est transféré au service industriel
pour vérification de la gestion des déchets
dangereux et pour décontamination
si nécessaire.

Nombre diapo. _____

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T- 6 MO 89 04 18 01

Org. impl. et adr.: <u>GARAGE GORDON + YVON INC (453 3327)</u>		DATE DE L'ÉVÉNEMENT:
<u>529 A GRAND BOULEVARD, ILE PERROT J7V 4X4</u>		HEURE:
Endroit de l'acc.: <u>MÊME ET EN AVAL JUSQU'À LA RIVIÈRE</u>		N° Ville: <u>72150</u>
<u>PROULX</u>	État?: L ou S <input checked="" type="checkbox"/> L	

Produit en cause:	NON CLASS	CLASSE	ONU(UN) NA	Qté impl	Qté dev.	Qté réc.	Sans dev.
<u>HUILES USÉES</u>				<u>≈ 200G</u>			

CONTAMINATION Eau Air Sol FOSSE Talus	Explications: <u>L'huile déversée dans la fosse p'est écoulée par gravité jusqu'à la rivière Proulx déversant au milieu d'une fratrière</u>
TYPE D'ACC.: Rout: ___ Ferro: ___ Marit: ___ Aérien: ___ Réser: ___ Dév. Sauvages: <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <input checked="" type="checkbox"/>	Explications: <u>Grandes quantités d'huiles usées à l'arrière du garage pouvant provenir de déversements pauvres et d'entreposage inadéquat de ferrailles de véhicules</u>

Signalé par: <u>SYLVIE BARBOT</u>	Appel reçu à <u>13</u> h <u>15</u> min Fin conversation ___ h ___ min
Organisme: <u>MLCP VALLEYFIELD</u>	Tél.: <u>371 2717</u> Date: <u>89 04 18</u>

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Urgence-Environnement Québec <u>PAUL LEFEBVRE</u>	Rendu sur les lieux à: <u>14 h 10</u> Quitte les lieux à: <u>16 h 45</u> <u>LE 20-04-89</u>
Représentant de la cie impliquée:	
Responsables municipaux: <u>JEAN-MAURICE ANGELL SURINTENDANT DES TRAV. PUBLICS</u> ⁴⁵³⁻¹⁶⁶⁴	
Autres: <u>M. DENIS RAJOTTE, Michel Piché MLCP Michel LETENDRE (6412769)</u> <u>M. ROBERT ISABELLE, POMPAGE CLAUBERT INC.</u>	
Transféré à:	PÉRIODE DE TRAITEMENT Int. Ext. Comb.

COMPTE RENDU DE L'ÉVÉNEMENT

ME DOUBTANT QUE LE DOSSIER ÉTAIT RELIÉ À L'INCIDENT (T-6 MO 89 04 02 01) JE ME SUIS RENDU RENCONTRER M. JEAN-MAURICE ANGELL SURINT. À LA VILLE. NOUS NOUS SOMMES DIRIGÉS JUSQU'À L'ARRIÈRE DU GARAGE DE GORDON + YVON INC OÙ J'AI CONSTATÉ LA SOURCE DE CONTAMINATION

Signature: *Paul Lefebvre* Date: 89.04.21

Tion en effet le fossé d'eau de surface était maculé d'huile de couleur noire. J'ai pris de nombreuses photos. Sur le terrain même, il y a des endroits présentant des traces de déversements importants, particulièrement vis-à-vis la porte de garage à l'arrière et sur le côté à l'embouchure du fossé de ligne latérale.

M. Bourget au début très réticent, a finalement accepté de faire nettoyer. Bien que son entreprise de réparation mécanique produise des huiles usées, il désait s'utiliser en entier comme chat-poussière et pour des traitements anti-corrosion. Je lui ai fait remarquer que ces deux utilisations étaient interdites par les articles 8 et 9 du règlement sur les D.O.

Le 19 avril, vu l'arrivée tardive du camion vacuum vers 16h05, seulement quelques travaux de pompage et l'installation d'un séparateur à la sortie du marécage ont pu être effectués. M. Bourget a cette journée tenté de faire participer ses voisins au coût de nettoyage en sous-évaluant les frais. Ses voisins informés des coûts réels se sont retirés et j'ai dû devant l'intention de M. Bourget de tout arrêter le promettre de me dire si oui ou non il poursuivait les travaux. Un voyage de terre contaminée fut effectué le 20 avril. Le pompage s'est poursuivi à la sortie près de la rivière Proulx où il a été terminé vers 13 heures. Puis des pompes ont été effectuées à la sortie du marécage et derrière le garage et en aval. Une pelle mécanique a effectué environ cinq voyages de dix roues qui compte tenu du degré étaient à moitié chargés.

Les filtres de l'épurateur d'air de la salle de peinture et les solvants usés sont jetés aux ordures et non disposés en vertu du R.O.D.

Cette entre prise fait également du sablage au jet abrasif sans écran ou murs de protection.

Le séparateur de plancher dans l'atelier mécanique, n'est pas conforme, ni étanche. L'huile pouvant se jeter directement dans les tuyaux, ou être absorbée par la pierre sous le plancher.

La salle où se fait la préparation des voitures à peindre a un ventilateur extérieur non-muni de filtres et on constate près du mur extérieur une accumulation importante de déchets.

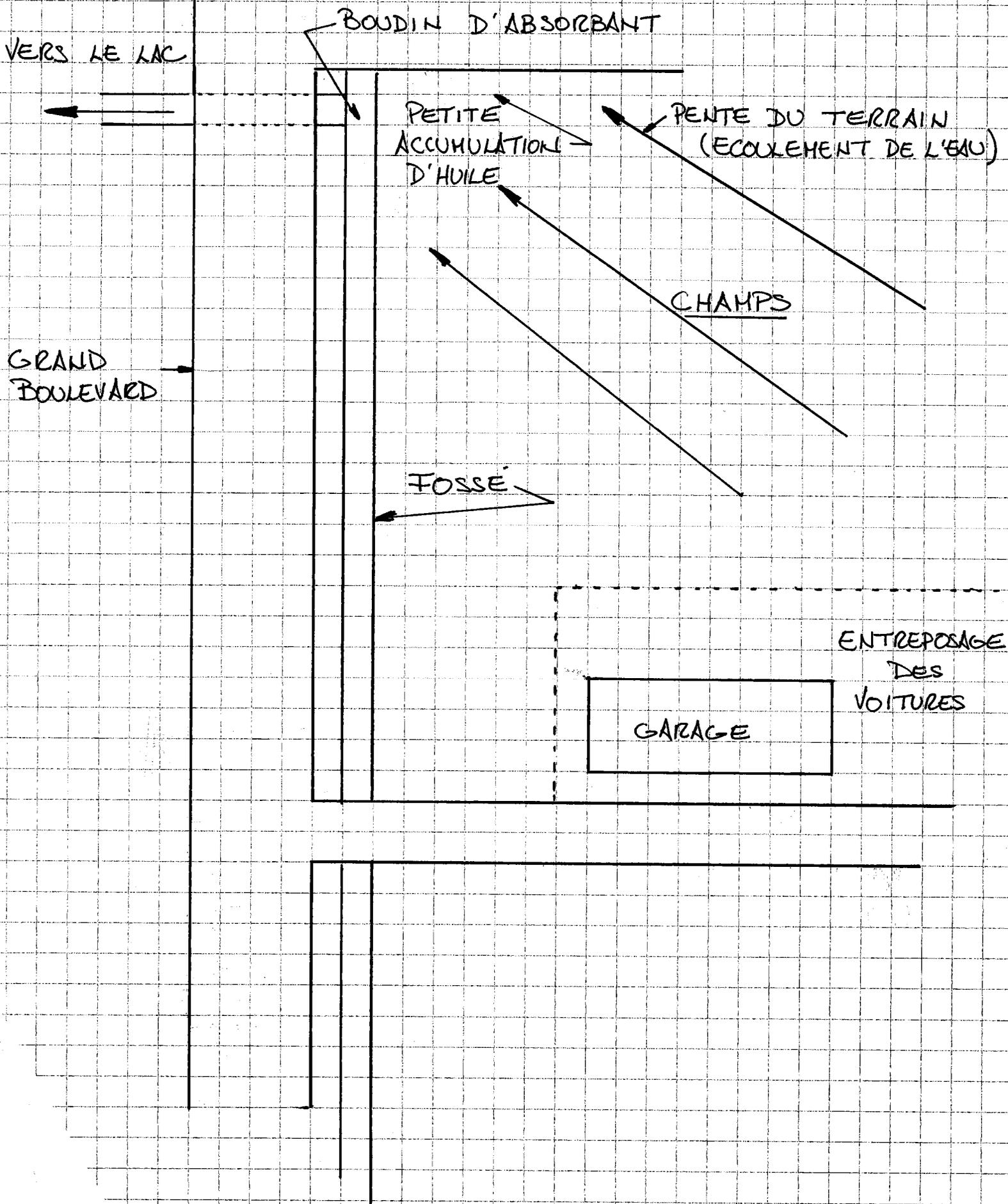
Conclusion

Le gros de la source de contamination a été enlevé. Des accumulations d'hydrocarbures peuvent se produire dans les prochains jours à différents points le long du chemin des eaux de surface. M. Bourget a été instruit de la manière de les contenir et de les récupérer.

Il me semble important qu'un avis de correction portant sur les exigences d'une installation conforme pour les différents déchets dangereux produits, lui soit envoyé par le service industriel.

J.R.

DARKING DE G. LEBEAU



VERS LE LAC

BOUDIN D'ABSORBANT

PETITE ACCUMULATION D'HUILE

PENTE DU TERRAIN (ECOULEMENT DE L'EAU)

CHAMPS

GRAND BOULEVARD

FOSSE

ENTREPOSAGE DES VOITURES

GARAGE

186 Sutton Place, Suite 101, Beaconsfield, Qué. H9W 5S3 — Tél. : 694-6602

PROF. : COLLETTINE • PUIITS DE LUMIÈRE
MARC GAUTHIER AUVENT • SOLARIUM
TÉL. : 453-4788 BOIS • VINYLE • ALUMINIUM
 RÉNOVATION • CONSTRUCTION NEUVE

Michel Labrie

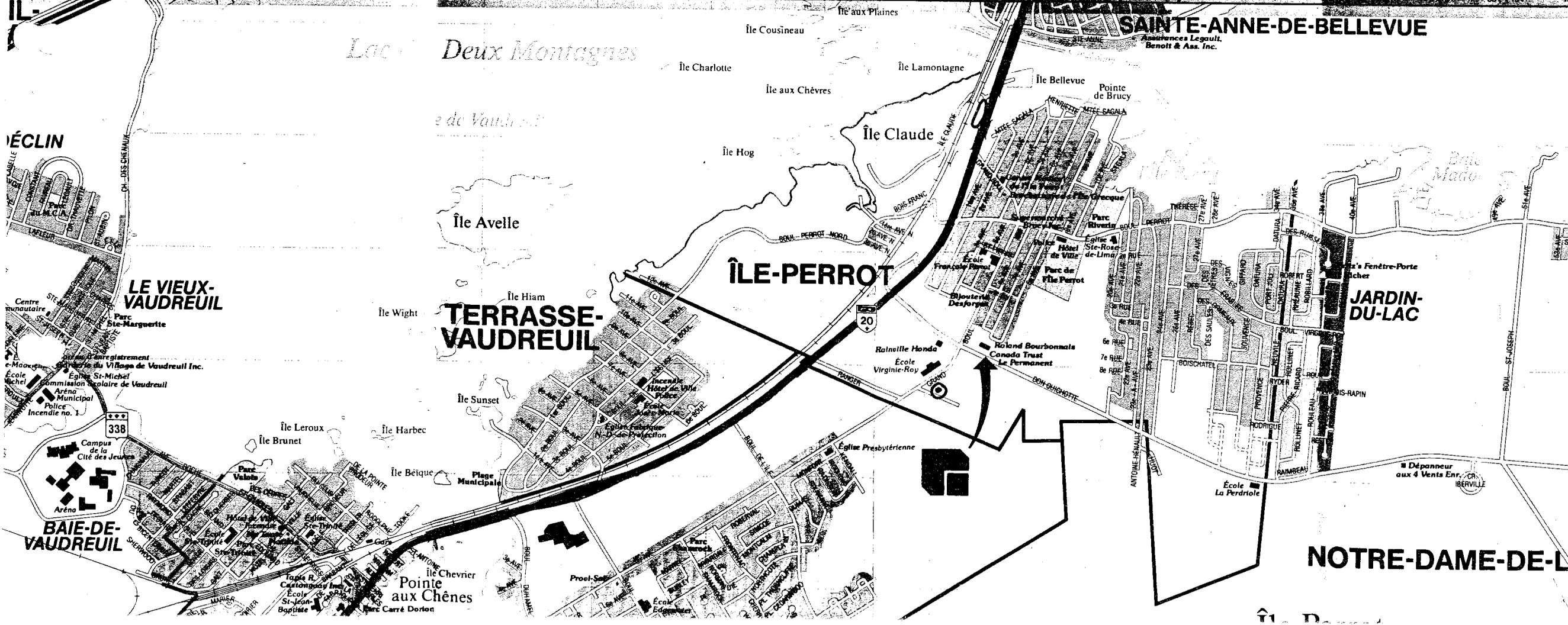
Pincourt, Qué. J7V 3Y3
 (514) 453-3522

Détenteur
 de franchise

OUVERT 24 heures

430, boul. Harwood, Suite 10
 Dorion, Qué. J7V 7H4 455-3388 — 455-887

9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Daphne DUCHESNE 458-5882	Claude BEAUREGARD 453-8546	Yvan DESROCHERS 458-2893	Yvan DESROCHERS 458-1672	Louise FRASER 453-4971	Gloria GRAY 453-1454	Michel LAQUERRE 455-1285	Sheila MACALLISTER 458-4723	Eddy PELLETIER 453-8198	Odette PILON 453-4863	Raymond	Raymond	Raymond	Raymond





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal
Urgence-Environnement

**Urgence -
Environnement**

TÉLÉCOPIE

DESTINATAIRE :

Paul Lefebvre

TÉLÉC. :

450-928-7625

EXPÉDITEUR :

Bethieb Desjardins

#TÉLÉC. :

(514) 873-5662

#TÉL.: (514) 873-3636

POSTE : 284

#TÉL. : (24 heures)

(514) 873-3454

DATE :

2000-02-07

HEURE : _____

NOMBRE DE PAGES :

1

8 1/2 x 11

(excluant celle-ci)

8 1/2 x 14

(excluant celle-ci)

TEL QUE DEMANDÉ

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

DONNER SUITE

POUR VOTRE APPROBATION

L'ORIGINAL SUIVRA

COMMENTAIRES :

Échantillon reçu de la CUM

Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire, il est prié d'aviser immédiatement l'expéditeur et détruire le document par la suite.

5199, rue Sherbrooke Est
bureau 3860
Montréal, H1T 3X9

téléphone: (514) 873-3636
télécopieur: (514) 873-5662

99-09-24

COMMUNAUTE
 URBAINE
 DE MONTREAL



**ENREGISTREMENT
 DE PLAINTES**

au 12 001 boul. M. DUPLESSIS

PLAINTES RELATIVES

- aux aliments
- à l'assainissement de l'air
- à l'assainissement de l'eau

no plainte

nom (plaignant)		Articles 53-54 de la L.A.D.	
adresse		Articles 53-54 de la L.A.D.	
appel téléphonique <input type="checkbox"/>		lettre <input type="checkbox"/>	
nom (établissement)		verbale <input type="checkbox"/>	
adresse			
municipalité	code postal	no établissement	catégorie
objet		Garage Gordon et Yvon 529 Grand Boulevard	
		Ela Paint	
		Déversement de produit chimique à l'égout par le garage	
plainte reçue par:		20/02/02 16/15	
signature		date heure	
plainte transmise à:			
signature		date heure	

Remplir pour plaintes relatives à l'assainissement de l'air, de l'eau ou à des déversements

La nuisance ou le déversement se poursuit-il actuellement? Oui Non

Si oui, depuis quand? _____

S'agit-il d'un déversement? au sol à l'égout cours d'eau

Quantité 45 gallons
 Produit _____

Les organismes suivants ont-ils été contactés au sujet de ce

- Urgences - Québec (873-3454)
- Environnement - Canada (283-2333)
- Municipalité
- Police C.U.M. (911)

Le plaignant a-t-il contacté le 280-4330 durant le jour pour Oui Non

SENS DE L'ALIMENTATION DU PAPIER™

MESSAGE
 IMPORTANT
 PAR FAX

A R. Desjardins

C. RENU

NO. DE FAX 873-5662

DE Nicholas Lavoie 280-4330

NOMBRE DE PAGES 1

OBJET les autres joints

René, a.s.p. M. Desjardins

04-02-2000 16:20

514 280 5581

98%

FEU 07 2000 09:38

4318

PAGE. 01

FEU 07 2000 10:35

PAGE. 02

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

COMPAGNIE : Municipalité de L'île-Perrot
MUNICIPALITÉ : L'île-Perrot
INTERLOCUTEUR : Service de l'évaluation
NO. TÉLÉPHONE : (514) 453-1751
DATE DE L'APPEL : Le 9 juin, 2000 HEURE : 13 :15
OBJET : Téléphoné pour obtenir le numéro de lot du terrain qui se trouve au 529A Grand Boulevard. On m'a répondu que les numéros de lot sont 187-8 et 187-9 et que le propriétaire est Articles 53-54 de la L.A.D.
N/Réf. : P-7110-16-01-7215012

/

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bur. 1.08
Bromont QC J0E 1L0
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

° Référence : 7110 16 96 7106001

T. 16002 07 354 ()

Date de l'événement : 00.02.07 Heure : ___ h ___ min Nbre de photos : ___
 Organisme impliqué : GARAGE GORDON & YVON INC. Tél. : (514) 453-3327
 Adresse : 529 A GRAND-BOULEVARD Poste : []
 Ville : L'Île Perrot Code postal : ___
 Endroit de l'événement : 529 A GRAND BOULEVARD Code S.P. : ___
 Ville de l'événement : L'Île Perrot N°. de ville : 71060
 Produit en cause : huiles usées État du produit L/S/G (L)

NON CLASSE	CLASSE	UN.
	<u>9.2</u>	CAS.

Quantité: Approx.: Imp.: 210 L
 Précise: () Dév.: 210 L
 Sans Dév.: () Réc.: ___

Aspects humains

Sans Objet:
 Évacués : ___ Nbre : ___
 Blessés : ___ Nbre : ___
 Traités imm. : ___ Nbre : ___
 Hospitalisés : ___ Nbre : ___
 Décédés : ___ Nbre : ___

SECTEUR : Aéroportuaire () Commercial Forestier ()
 Industriel () Minier () Mixte ()
 Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur ()
 Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface () Milieu Naturel ()

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien () Bris d'équipement () Déversement illégal Ferroviaire () Incendie ()
 Manutention () Maritime () Réservoir () Routier () Travaux illégaux () Autres ()

Sommaire (causes de l'événement) : DÉVERSEMENT D'UN BARIL DE 210 L AUX ÉGOUTS

Signalé par: Articles 53-54 de la L.A.D. Articles 53-54 de la L.A.D. Origine M. E.F (O/N): 0
 Organisme : Articles 53-54 de la L.A.D. Appel reçu à : 10 h 28 min
 Tél. Articles 53-54 de la L.A.D. [] Date : 00.02.07 Fin de la conversation : ___ h ___ min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non
 Urgence-Environnement : ___ Rendu sur les lieux à : ___ h ___ min
 Organisme impliqué : ___ Quitte les lieux à : ___ h ___ min
 Responsables municipaux : ___ Temps total : ___ min
 Nbre de sorties : 0
 Catégorie: (1) (2) ___ (3) ___
 Demande d'exécution de travaux (O/N)
 Émissions 115.1 (O/N)
 Fonds d'urgence (O/N) Coût ___
 Autres : ___ Pér. de traitement: Int () Ext () Comb ()

Transféré à (serv. ou code): IND 000207 Zone (M.T.M): ___ X: ___ Y: ___

Sommaire : PLAINTÉ D'UN CITOYEN Reçue PAR LA CUM ET COMMUNIQUÉE
 (Interventions) PAR CELLE-CI A L'EFFET QUE LE GARAGE DÉVERSE RÉG. huiles
USÉES À L'ÉGOUT. (VOIR DOSSIER GMD 89048 26 001) PRATIQUE
EN VIGUEUR EN 1989 AVEC DÉVERSEMENT AU FOSSÉ.

Signature : [Signature]
 96-04-01

Date : 0002.07



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal
Urgence-Environnement

**Urgence -
Environnement**

TÉLÉCOPIE

DESTINATAIRE :

Paul Lefebvre

TÉLÉC. :

450-928-7625

EXPÉDITEUR :

Benoît Desjardins

#TÉLÉC. :

(514) 873-5662

#TÉL.: (514) 873-3636

POSTE : 284

#TÉL. : (24 heures)

(514) 873-3454

DATE :

2000-02-07

HEURE : _____

NOMBRE DE PAGES :

1

8 1/2 x 11

(excluant celle-ci)

8 1/2 x 14

(excluant celle-ci)

TEL QUE DEMANDÉ

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

DONNER SUITE

POUR VOTRE APPROBATION

L'ORIGINAL SUIVRA

COMMENTAIRES :

Échantillon reçu de la CUM

Ce document est destiné à l'usage exclusif du destinataire et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire, il est prié d'aviser immédiatement l'expéditeur et détruire le document par la suite.

5199, rue Sherbrooke Est
bureau 3860
Montréal, H1T 3X9

téléphone: (514) 873-3636
télécopieur: (514) 873-5662

99-09-24

COMMUNAUTE
URBAINE
DE MONTREAL



ENREGISTREMENT DE PLAINTES

au 12 001 boul. M. DUPLESSIS

PLAINTES RELATIVES aux aliments
 à l'assainissement de l'air
 à l'assainissement de l'eau

no plainte

nom (plaignant)	Articles 53-54 de la L.A.D.		
adresse			telephone Articles 53-54 de la L.A.D.
appel téléphonique <input type="checkbox"/>	lettre <input type="checkbox"/>	verbale <input type="checkbox"/>	
nom (établissement)			
adresse			
municipalité	code postal	no établissement	catégorie
objet	Garage Gordon et Yvon 529 Grande Boulevard Ile Perot Ouvrant de produit chimique à l'égout du garage		
plainte reçue par:	R. J. J. J.		date 02/02/02 heure 16/15
signature			
plainte transmise à:			date _____ heure _____
signature			

Remplir pour plaintes relatives à l'assainissement de l'air, de l'eau ou à des déversements

La nuisance ou le déversement se poursuit-il actuellement? Oui Non

Si oui, depuis quand? _____

S'agit-il d'un déversement? au sol à l'égout cours d'eau

Quantité 45 gallons
Produit _____

Les organismes suivants ont-ils été contactés au sujet de ce

- Urgences - Québec (873-3454)
- Environnement - Canada (283-2333)
- Municipalité
- Police C.U.M. (911)

Le plaignant a-t-il contacté le 280-4330 durant le jour pour

Oui Non

SENS DE L'ALIMENTATION DU PAPIER™

MESSAGE IMPORTANT PAR FAX

A R. J. J. J.
C: R. J. J. J.
NO. DE FAX 873-5662
DE Nuisance locale 280-4330
NOMBRE DE PAGES 1
OBJET les autres fournisseurs
travaux de réparation

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4314

NO LIEU : X2005624

ANCIEN NO GTC : 16735

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Garage Gordon et Yvon inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Garage Gordon et Yvon inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

529A, Grand-Boulevard
L'Île-Perrot (Québec)

MUNICIPALITÉ

L'Île-Perrot

MRC

Vaudreuil-Soulanges

CODE POSTAL

J7V 4X4

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

187-8

187-9

RANG. CONCESSION ...

CADASTRE

Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, Paroisse de

Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

2455883

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3875444444

LONGITUDE : -73,9671722222

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Huiles usées*

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4314

NO LIEU : X2005624

ANCIEN NO GTC : 16735

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1989

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Benoît, Paul

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Élément déclencheur : Garage utilisant l'huile usée pour graisser les véhicules et comme abat-poussières.

Nature des contaminants : huiles usées

Propriétaire : réf. 9 juin 2000

Technique de réhabilitation : Aucune mesure n'a été prise pour récupérer les huiles usées et les disposer dans un endroit conforme par le Garage Gordon. Il est estimé que 200 gallons d'huile usée ont contaminé le sol de l'arrière du terrain ainsi que le fossé et le marécage. Le sol contaminé a été excavé.

À JOUR LE 24 JUILLET PAR V.V. ET MLÉ

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-07-24

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-03-09